

TARIFS 2019
Location de matériels / location des salles communales

Tarifs fixés par délibération du conseil municipal n°2018/104 du 19 décembre 2018

LOCATION DE TABLES	Par table (gratuit pour associations de la commune)	3,00
LOCATION DE CHAISES	Par chaise (gratuit pour associations de la commune)	0,40
LOCATION DE BARRIERES ET GRILLES	Caution	500,00
Manifestation à but lucratif Manifestation gratuite (sportive...)	location par barrière et par	3,40
	grille	1,80
SALLE DES FETES (1)	cuisine incluse, si pas louée peut être affectée à l'Europe	
<u>Associations locales</u>		
(activités hors assemblées générales et réunions)	DEUX manifestationS par année civile (associations qui participent réellement à la vie de la commune)	gratuite
(assemblées générales et réunions)	Grande salle	135,00
gratuites pour les associations qui participent réellement à la vie de la commune)	Loto	72,00
	Salle de l'Europe (ass. locales et agents titulaires de la commune)	90,00
	Hall + cuisine	72,00
	Hall seul	40,00
	Vidéoprojecteur caution 150€	gratuite
<u>Manifestations à caractère culturel: application du tarif associations locales, caractère culturel apprécié par la commission Vie Associative.</u>		
<u>Grande salle</u>	Chauffage du 15/10 au 15/04	84,00
Chateaneuvois	Location privée une journée	320,00
	Location privée forfait week-end	415,00
	Conférence, forfait 1/2 journée	150,00
	Apéritif	180,00
	Hall seul	57,00
Chateaneuvois manifestations à but lucratif	Location privée une journée	420,00
	Location privée forfait week-end	535,00
	Apéritif	230,00
	Hall seul	66,00

Entreprises, personnes ou associations extérieures pour manifestation à but lucratif; Location exceptionnelle après accord de la mairie	Location privée une journée	600,00
	Location privée forfait week-end	800,00
	Apéritif	270,00
	Hall seul	93,00
Entreprises ou associations extérieures pour manifestation à but non lucratif	Location privée une journée	460,00
	Location privée forfait week-end	685,00
	Apéritif	228,00
	Hall seul (du 15/10 au 15/04tarif chauffage grande salle en plus)	75,00
Funérailles	du 16/04 au 14/10	57,00
	du 15/10 au 15/04	83,00
Vidéoprojecteur	Vidéoprojecteur caution 150€	81,00
<u>Salle de l'Europe (1)</u>	<i>Chauffage du 15/10 au 15/04</i>	45,00
Chateauneuvois	Location privée une journée	222,00
	Location privée forfait week-end	285,00
	Apéritif	104,00
	Conférence	68,00
	Grande cuisine de la salle des fêtes	37,00
Chateauneuvois manifestations à but lucratif	Location privée une journée	290,00
	Location privée forfait week-end	370,00
	Apéritif	136,00
	Grande cuisine de la salle des fêtes	92,00
	Associations locales et agents de la commune en poste depuis 6 mois	90,00
Associations extérieures pour manifestation à but non lucratif	Location privée une journée	285,00
	Location privée forfait week-end	402,00
	Apéritif	140,00
	Grande cuisine de la salle des fêtes	45,00
Personnes ou associations extérieures pour manifestation à but lucratif	Location privée une journée	358,00
	Location privée forfait week-end	500,00
	Apéritif	172,00
	Grande cuisine de la salle des fêtes	55,00
Funérailles	Chauffage inclus	45,00
<i><u>Le chauffage est toujours facturé du 15/10 au 15/04</u></i>		

Salle de l'Eau Vive et ancienne salle du rugby	Chauffage du 15/10 au 15/04	47,00
(associations culturelles)	location une journée -	93,00
Salle de la Vanelle	Chauffage du 15/10 au 15/04	45,00
Particuliers	location une journée Location week-end Apéritif	250,00 350,00 150,00
Associations	Manifestation Apéritif	100,00 50,00
Sonorisation	caution location	150,00 50,00
TOUTES LES SALLES	Pénalité si 2 absences à un état des lieux	30,00
	clés cassées ou demandes supplémentaires par clé:	
	passé	75,00
	clé simple	50,00
	Caution	222,00

Organisations politiques, élus, candidats...	salles accordées gratuitement (salle des fêtes ou de l'Europe en priorité, de l'Eau Vive)	
---	---	--

(1) Le tarif "chateaufoucois" est appliqué aux particuliers résidants sur la commune, aux associations domiciliées sur la commune et dont l'essentiel des activités se déroule sur le territoire de la commune.

Le tarif "extérieur" est appliqué notamment aux associations domiciliées sur la commune mais qui ne participent pas à la vie locale et ne font pas d'animation ou d'activités sur le territoire communal.

La salle des fêtes et la salle de l'Europe ne sont pas accessibles aux particuliers extérieurs à la commune pour une location à but non lucratif.